



Magazine mensuel fondé en 1967 par Raymond Henry † et André Gagniard †  
Publié par les Éditions Crépin-Leblond  
créées en 1939 - S.A.R.L. au capital social de 19 000 €  
(Groupe Graphycom : Éditions Crépin-Leblond, Ifrest, Ippac, Imprimeries de Champagne, Journal de la Haute-Marne, Rotochampagne)

**SIÈGE SOCIAL**

14, rue du Patronage-Laique - CS 52057  
52902 Chaumont cedex 2  
Tél. 03.25.03.87.48 - Fax : 03.25.03.87.40

**Gérants :**

Marie-Jeanne Blether  
Laurent Picart

**Directeur de publication :**

Laurent Picart

site internet : <http://www.crepin-leblond.fr>

**RÉDACTION**

Cibles - Éditions Crépin-Leblond  
14, rue du Patronage-Laique - CS 52057  
52902 Chaumont cedex 2

e-mail rédaction : [clmhv@graphycom.com](mailto:clmhv@graphycom.com)

**Conseiller Éditorial :**

Bruce Malingue

- Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs.
- Les publicités insérées le sont sous la responsabilité des annonceurs.
- L'éditeur se réserve le droit de refuser toute demande d'insertion sans avoir à motiver son refus.

**PUBLICITÉ**

Fax : 03.25.03.87.40

**Directeur commercial :**

Laurent Picart Tél. : 03.25.03.87.48

**Assistante commerciale :**

Marie-Hélène Vonfeld Tél. : 03.25.03.87.48  
[clmhv@graphycom.com](mailto:clmhv@graphycom.com)

**Chargées de clientèle :**

Isabelle Aubard Tél. : 03.25.03.87.47  
[claubard@graphycom.com](mailto:claubard@graphycom.com)

Stéphanie Dubois Tél. : 03.25.03.87.44  
[cldubois@graphycom.com](mailto:cldubois@graphycom.com)

Catherine Gagneux Tél. : 03.25.03.87.46  
[clgagneux@graphycom.com](mailto:clgagneux@graphycom.com)

**DIFFUSION****Service abonnements :**

Fax : 03.25.03.87.40  
Charly Roussel Tél. : 03.25.03.87.45  
[clroussel@graphycom.com](mailto:clroussel@graphycom.com)

**Tarifs abonnements pour le magazine Cibles (mensuel)**

1 an : France : 49 € Étranger : 69 € Étranger autres : 79 €  
2 ans : France : 97 € Étranger : 130 € Étranger autres : 140 €  
3 ans : France : 141 € Étranger : 189 € Étranger autres : 199 €

**Prix au numéro :** France : 10,00 €

Toute demande ou changement d'adresse doit parvenir dans les quinze jours avant la sortie du numéro.

**Service des ventes et réassorts**

(réserve aux dépositaires de presse) :

**KAP/MEDIA :**

Les Jardins d'Epione - 4, rue Léon Béridot - 38500 Voiron - France  
Tél. : 04 76 06 38 44 - [contact@kapmedia.net](mailto:contact@kapmedia.net)

**LIBRAIRIE - V.P.C.**

Fax : 03.25.03.87.40

**Directeur de collections :**

Alain Picart Tél. : 03.25.03.87.49

**Relations éditeurs :**

Julie Poissenot Tél. : 03.25.03.87.43

**Commandes librairie :**

Julie Poissenot [clpoissenot@graphycom.com](mailto:clpoissenot@graphycom.com)

Tél. : 03.25.03.87.43

Suivi de commande : Tél. : 01.48.48.14.14

**COMPTABILITÉ - GESTION**

Nathalie Raclot Tél. : 03.25.03.87.48

**CONCEPTION - RÉALISATION**

Éditions Crépin-Leblond

**Maquettistes :**

Corinne Durocq - Isabelle Mona - Gérard Laplanche  
Eric Pierre

**IMPRESSION**

Imprimé en France

Cibles décline toutes responsabilités pour la perte et la détérioration des manuscrits, documents et photos qui lui sont confiés. Reproduction intégrale ou partielle interdite. Les manuscrits et photos ne sont pas rendus.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2016  
Distribution : MLP  
Commission paritaire : 0114 K 80 843  
N° ISSN : 1957 2964

# Armes réglementaires & calibre .22 LR

Le tir en petit calibre à l'arme d'épaule est indissociable de la cartouche de calibre .22 LR. Celle-ci s'est imposée partout depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, tant ses avantages sont évidents : une diffusion mondiale ; un prix modique au moins pour les fabrications d'entrée de gamme ; une précision excellente à 50 mètres, voire au-delà selon la qualité de l'arme et si le tireur est adroit.

Ayant suivi de près l'évolution de cette remarquable cartouche dès avant la Grande Guerre, les militaires lui ont trouvé un usage conforme à leurs besoins en l'utilisant pour la formation des recrues via des armes adaptées. Il en est résulté une extraordinaire floraison de fusils de troupe recanonnés, d'armes civiles déclarées « bonnes pour le service » et de conversions permettant le tir en deux calibres différents : avec la munition d'origine et celle de cal. .22 LR. Outre leur utilisation en tir sportif dans les clubs, ces matériels permettaient de former les futurs conscrits via la préparation militaire ou dans les mouvements politisés de jeunesse, tel le Komsomolsk soviétique.

Depuis longtemps, les carabines d'entraînement réglementaires ou assimilées suscitent l'intérêt des collectionneurs, qui les considèrent comme le prolongement logique des fusils d'ordonnance. Et les tireurs, davantage intéressés par un usage effectif, n'ont pas manqué d'en tester le potentiel avec parfois des résultats surprenants.

Les armes de poing ont connu une évolution similaire, bien que le nombre de versions dédiées ou de conversions soit très inférieur.

Le présent numéro hors-série de Cibles est consacré à cet aspect peu connu de l'histoire de l'armement. L'amateur d'armes, collectionneur et/ou tireur pratiquant le TAR-Tir aux Armes Réglementaires (discipline FFTir dont une épreuve est dédiée aux carabines de cal. .22 LR) découvrira quelques sujets peu ou pas traités dans la littérature armurière : entre autres, une étude de la conversion ERMA pour Luger, un historique complet des carabines paramilitaires allemandes de la période 1920-1945 et un texte fondateur sur les nombreux modèles de fusils suisses Schmidt-Rubin en "petit calibre" et leurs conversions.

Mais, au-delà de la collection et du tir, l'actualité est lourde de menaces : exploitant de façon ignoble les attentats commis à Paris en novembre 2015, la Commission européenne, relayée par divers gouvernements dont le nôtre, s'attaque à notre liberté de détenir des armes à feu et de les utiliser dans un but sportif ou de loisir. S'en prendre aux détenteurs légaux d'armes, au motif de crimes terroristes que lesdits gouvernements ont été incapables d'empêcher, n'aura strictement aucun impact sur les futurs attentats. Mais ce procédé intolérable revient à amalgamer les citoyens que nous sommes aux assassins, que nos gouvernants devraient traquer sans relâche et mettre hors d'état de nuire au lieu de se tromper (délibérément ?) de cible.

Les amateurs d'armes, collectionneurs et tireurs, doivent se mobiliser en se regroupant dans les associations de défense et en intervenant au plus tôt auprès de leurs députés européens. Ne rien faire en espérant que « cela s'arrangera » revient à laisser le champ libre aux anti-armes de tous bords : idéologues déconnectés du réel, tenants de la dictature "soft" en cours d'instauration via les institutions européennes, et politiciens cherchant à faire oublier leur responsabilité. Leur but inavoué est de désarmer les citoyens, par tous les moyens.

**Bruce MALINGUE**

Membre associé (2003) - Compagnie nationale des experts en armes & munitions

Rejoignez-nous sur [facebook](https://www.facebook.com/ciblesmagazine) > Tapez Cibles Magazine